

## Concise

# «La Poste fait des bénéfices sur notre dos»

**Une commerçante qui offre un service postal à près de 1900 personnes jette l'éponge. Un cas qui n'est pas isolé dans le canton**

Antoine Hürlimann

La Poste, dans ses plans stratégiques, compte fermer 500 à 600 bureaux en Suisse. La préférence de l'entreprise va aujourd'hui aux agences postales (filiales en partenariat) - gérées par des tiers, souvent des commerçants. Si, au 1er mai, le canton de Vaud comptait 64 filiales de ce type, tout n'est pas rose pour les privés qui se lancent dans un partenariat avec le géant jaune.

«Après quelques semaines seulement d'activité postale, j'ai constaté que le volume de travail était considérable et nécessitait un énorme investissement en temps et en place. (...) La rémunération proposée par La Poste ne permet pas d'envisager l'engagement d'une personne à temps partiel pour absorber le travail de l'agence postale. De plus, la rétribution mensuelle ne couvre en aucun cas le travail effectif réalisé pour La Poste.» Ce sont les mots de Sonia Bühler, patronne de la nouvelle Épicerie de Concise, dans une lettre ouverte à l'intention de sa clientèle.

Depuis le 29 janvier, la commerçante accueille une agence du géant jaune dans ses locaux. Après avoir tenté, sans succès, de négocier, Sonia Bühler a dû se résigner à mettre un terme au service postal qu'elle offrait aux habitants des communes de Concise, de Corcelles-près-Concise, de Mutrux et de Provence. Soit 1897 habitants au total qui devront, dès le 1er juin, se rendre à Grandson ou à Saint-Aubin (NE), selon leur lieu de résidence, pour effectuer leurs transactions.

## «Manque à gagner»

La commerçante assure que La Poste lui verse 780 francs par mois



**La population de Concise ne pourra plus procéder à ses transactions postales tout en achetant ses légumes. Les habitants de la région devront se rendre à Grandson ou à Saint-Aubin.** JEAN-PAUL GUINNARD

**«Je ne peux pas mettre en danger la viabilité de mon commerce»**

**Sonia Bühler** Gérante de L'Épicerie de Concise qui renonce au service postal

pour tenir une agence postale. À cette somme, viendraient s'ajouter jusqu'à 40% du chiffre des envois et des réceptions des courriers ainsi que des primes en fonction de la qualité de son travail. «Tout est compris dans ce montant: l'occupation des locaux, les charges, le salaire, etc. La Poste fait des bénéfices sur notre dos!» s'insurge la patronne.

De plus, Sonia Bühler estime que le volume de travail et le «manque à gagner» engendrés par son partenariat avec le géant jaune mettaient en péril son commerce alimentaire: «Je comprends que le retrait de l'agence postale de l'épicerie va poser des problèmes à de nombreuses personnes mais je ne peux pas mettre en danger la viabilité de mon commerce. J'y investis aujourd'hui

toute mon énergie et ma motivation.»

Le cas de Concise n'est pas isolé. «Le système mis en place par La Poste est rude: on ne gagne pas d'argent et le travail est conséquent.» Noémie Germain, qui tient le magasin de fleurs La vie en Rose, à Le Vaud, a dû prendre une grosse décision. Elle fermera boutique entre le 30 juin et le 30 juillet, son commerce ne tournant pas. Avec son départ, l'agence postale qu'elle abrite aujourd'hui devra donc se trouver un nouveau commerçant. «On reçoit une rémunération en fonction du nombre de transactions postales effectuées dans l'agence que l'on tient, détaille Noémie Germain. On ne peut donc pas dire qu'un revenu est assuré. Pourtant, le travail est fait même si les clients manquent: l'agence a des horaires précis qu'il faut tenir et nous devons avancer l'argent pour les retraits. Au final, on fait la banque, et presque bénévolement.»

## La Poste se défend

Contactée, La Poste renvoie à la responsabilité des commerçants qui acceptent un partenariat. «En plus de la rémunération de base,

une part dépend également du trafic postal. Les commerçants et autres prestataires qui gèrent une filiale en partenariat ont choisi de le faire, argumente Laurent Savary, responsable communication pour la Suisse romande. Ils connaissent les conditions avant de s'engager avec La Poste. Ces discussions ont souvent lieu conjointement avec les autorités communales. Certains commerçants se renseignent auprès d'autres gérants qui ont déjà fait ce choix pour évaluer le temps de travail, la rémunération, etc. Et si le partenaire approché par La Poste ne souhaite pas s'engager, il peut toujours refuser. C'est son choix, et La Poste trouvera une autre solution.»

Cependant, plusieurs agences postales ont bel et bien cessé leur activité, même si La Poste assure que le retour des partenaires est d'une manière générale positif. «Depuis l'introduction des filiales en partenariat, une dizaine de partenaires ont rompu leur contrat avec La Poste dans le canton de Vaud, poursuit Laurent Savary. Dans la très grande majorité des cas, il s'agissait de transfert du commerce à un nouveau propriétaire ou de cessation de l'activité.»